



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FONCTION
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
PERSONNEL
TITULAIRES ET
STAGIAIRES DE LA
F.P.T

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Création d'un
emploi de Directeur
Général Adjoint des
Services

Présents : Philippe GREFFIER, Régis BONDOUI, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Sabine CHABERT, Jacques PENNAVAIRE, Jean-marc DEUMIER,
Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH,
Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS
MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Veronique CORROIR,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
Francois DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON,
Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-Francois POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND,
Jean-Francois VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
21 septembre 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Bernard PECH par
Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL par Jean-marc DEUMIER,
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par
Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS,

PAR PUBLICATION
LE

Procuration(s) : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Robert BATIGNE à
Charles PAULY, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Sabine CHABERT,
Dominique DUBLOIS à Denis BOUILLEUX, Prescillia GRANIER à
Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU,

PAR DELEGATION
LE

Excusé(s) : Sandrine CAMPGUILHEM, Jean-François GLEIZES,
Frederic JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Bruno POMART, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH

Signature

Absent(s) : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Regine SURRE,
Marc TARDIEU ,

Secrétaire de séance : Brigitte BATIGNE

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19/02/2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37)

Vu le décret n° 86-68 du 13/01/1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret N° 87-1101 du 30/12/1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n° 2000-954 du 22/09/2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10 000 habitants,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public

VU l'avis du CHSCT et du CT du 27 septembre 2021,

Monsieur le Président indique que le fonctionnement des différents services de la communauté de communes implique la création d'un poste de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

DECIDE de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que la masse salariale correspondante sera prévue au budget de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 27 septembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER

